



ORGANISATION du MERCREDI à la rentrée de septembre 2017

(Modification pour les familles des enfants inscrits à l'école Saint Joseph !)

Suite au retour à la semaine des 4 jours à l'école Saint Joseph (l'école Jean MONNET restant aux 4,5 jours), l'ALSH municipal « Les Dauphins » qui est au service de toutes les familles du Conquet et de Trébabu, adapte ses horaires le mercredi pour les familles ayant besoin d'un mode de garde.

Pour les vacances scolaires, pas de changement sur le fonctionnement et les horaires concernant l'ALSH.

Article 1) GARDERIE du mercredi matin

La garderie périscolaire « Association Familles Rurales » (service payant) reste ouverte de 7h15 à 8h45 pour les enfants de Jean MONNET qui auront cours le mercredi matin. **Cependant, les familles des enfants de Saint Joseph inscrits à cette garderie les autres jours de classe** (bulletin d'adhésion et fiche de renseignements dûment remplies) **ayant besoin de ce service également le mercredi matin, pourront aussi en profiter jusqu'à 8h45.**

Article 2) ALSH du mercredi matin

2 animateurs municipaux (Nathalie SOUFFLET et Hugo GEORGET) prendront le relais des animatrices AFR à 8h45 à l'ALSH Jean MONNET avec les enfants de Saint Joseph (maternelles et primaires) inscrits en amont par mail à clsh@leconquet.fr, sur les différents mercredis. **ATTENTION le nombre de places est très limité le matin !** De nombreuses familles ayant déjà fait le nécessaire en mail/juin pour communiquer les jours de présence de leurs enfants sur l'année 2017/2018, il ne reste que quelques places éparses sur l'année les mercredis matins (+ de disponibilité les après midis). De petites activités variées seront proposées aux enfants jusqu'à 12h.

Article 3) REPAS / TEMPS DE MIDI :

La cantine à 12h n'est réservée exclusivement qu'aux enfants de Jean MONNET et de Saint Joseph qui fréquentent l'accueil de loisirs l'après midi.

Cependant **pour les familles de Jean MONNET qui ne souhaitent pas inscrire leurs enfants à l'ALSH le mercredi après-midi, pour leur permettre de venir récupérer leurs enfants à l'école après leur travail, une garderie gratuite de 40 minutes sera organisée dans chaque école, surveillée par du personnel communal. Le pique nique n'est pas autorisé sur ces 40'.**

Après ce délai, les enfants qui ne seront pas récupérés seront obligatoirement inscrits à l'ALSH contre une participation financière correspondant au tarif « ½ journée avec repas ». Une certaine rigueur est impérative afin de faciliter notre organisation interne pour la sécurité des enfants dont nous avons la responsabilité.

Ils ne pourront pas être récupérés avant 17h à l'école Jean MONNET (ALSH 3/6 ans).

Article 4) ALSH du mercredi après-midi :

L'ALSH est agréé pour les enfants uniquement à partir de 3 ans.

Lieux : Jean MONNET pour les 3/5 ans et Le croaë pour les 6/9 ans.

(Lieu unique pour les 3/9 ans à Jean MONNET les mercredis matins en période scolaire).

Oxy'jeunes est proposé aux 10/13 ans au gymnase Kermarrec.

Une équipe de 5 animateurs, coordonnée par Marie KERROS responsable Enfance Jeunesse, sera mise en place : Nathalie SOUFFLET (DUT carrières sociales) directrice de l'ALSH, son adjointe stagiaire BAFD Sophie AUDENET, Hugo GEORGET animateur BAFA et Benoît MATTE animateur BEPJEPS, auront en charge les enfants : les 3/5ans à l'école Jean MONNET et les 6/9 ans au croaë. Yann PASQUET, directeur d'Oxy'jeunes accueille les enfants de 10 à 13 ans : dès la sortie du collège au restaurant scolaire pour le repas OU à 13h30 au gymnase Kermarrec.

Un programme d'activités sera proposé par l'équipe d'animateurs à partir de mi- septembre. Les 2 premiers mercredis seront consacrés à une connaissance mutuelle « anims/anims » et « enfants/anims » et aussi voir en équipe les projets qui peuvent être faits sur l'année : activités, sorties, stage,... Ces activités du programme auront lieu de 14h à 17h (goûter compris). Pour les maternelles, une sieste ou un temps calme sera organisé.

Une garderie est proposée aux familles à partir de 17h à 19h au plus tard assurée par les animateurs de l'ALSH. Les retards répétés d'une même famille seront soumis à des pénalités financières.

Article 5) MODALITES D'INSCRIPTION à l'ALSH et DOCUMENTS A FOURNIR :

Les enfants des communes du CONQUET et de TREBABU sont prioritaires à l'ALSH. En fonction des disponibilités, des places pourraient être offertes aux enfants des autres communes. Ceci est valable le mercredi et les vacances.

Si vous savez que dans l'année, à un moment ou à un autre (ex : à partir de janvier 2018, suite à une reprise professionnelle), votre enfant fréquentera l'ALSH, nous vous incitons à déjà l'inscrire auprès de nos services pour la (les) période(s) voulue(s). L'année dernière, certains enfants n'ont pas pu être accueillis faute de place disponible.

En période scolaire : Toute inscription de votre enfant à l'ALSH du mercredi devra être enregistrée par nos services au plus tard le mardi midi : par mail (conseillé) à clsh@leconquet.fr ; ou par téléphone au 02.98.89.07.68 ou au 06.08.03.09.62 (laisser message si absence). Afin de vous garantir une place, communiquez nous au plus tôt les dates de présence de votre (vos) enfant(s).

Un dossier d'inscription est OBLIGATOIRE. Il comprend : une fiche de renseignements, 1 photocopie des vaccins, une photocopie de responsabilité civile en vigueur, une attestation CAF indiquant votre quotient familial, le test anti-panique (ou test de flottabilité ou encore test de voile) pour la pratique du kayak des enfants de + de 8 ans.

=> Si en cours d'année, il y a un changement d'adresse, de numéros de téléphone, un rappel de vaccination ou autres, les parents doivent IMPERATIVEMENT nous communiquer les nouveaux renseignements.

Une inscription est valable QUE si le dossier d'inscription est complet.

Vous pouvez vous procurer le dossier d'inscription :

- en mairie, à l'accueil.
- sur le site internet de la commune : www.leconquet.infos, rubrique ENFANCE JEUNESSE, onglet « ALSH 3/9 ans ».
- à l'ALSH 3/5 ans à Jean MONNET, auprès des animateurs, aux heures d'ouverture de la structure.

Tout changement de la situation familiale devra nous être signalé.

Les inscriptions de dernière minute seront acceptées sous réserve de place.

Toute réservation non décommandée 24h à l'avance (le mardi 12h au plus tard) sera facturée. Une absence en cas de maladie devra être motivée d'un certificat médical afin de décompter la ½ journée.

Ce règlement complète le règlement intérieur en vigueur disponible sur le site de la commune en date du 06/08/2017.

A LE CONQUET,

Mr Xavier JEAN
Maire de la commune

Mme Marie KERROS
Responsable Enfance Jeunesse